



Le Grenelle réunit autour de la table de nombreux acteurs : ministres, parlementaires, élus locaux, administrations, associations, familles et proches de victimes, avocats, médias, professionnels de la santé, du logement, forces de l'ordre...

Objectif : prendre des engagements concrets et collectifs visant à lutter toujours plus efficacement contre les violences conjugales.

Onze groupes de travail du Grenelle sur les violences conjugales ont remis leurs conclusions. Voici les plus importantes.

Leurs recommandations étaient attendues, alors que la liste des féminicides s'allonge presque chaque jour en France. Les 11 groupes de travail thématiques rendent 65 préconisations à la secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Ces propositions sont réparties en 4 axes : la sensibilisation, la formation, l'encadrement juridique et l'implication de l'employeur.

- **Améliorer l'accueil des victimes en commissariat**

En multipliant les intervenants sociaux dans les commissariats et en améliorant la formation des policiers et des militaires.

- **Réquisitionner les armes des conjoints visés par des plaintes**
- **Renforcer le 3919**

Le 3919, numéro d'écoute national anonyme et gratuit pour les victimes de violences, est appelé par plusieurs groupes de travail à être renforcé. Ces derniers préconisent ainsi que le numéro, qui ne fonctionne pas la nuit, "soit disponible 24h/24h".

- **Inscrire dans la loi toutes les formes de violence**

Plusieurs groupes de travail se prononcent également en faveur d'une meilleure prise en compte par le droit des autres formes de violence que la violence physique. Ils souhaitent ainsi "définir les violences psychologiques et l'emprise, et préciser leurs éléments constitutifs" ainsi que "définir et codifier les violences économiques dans la loi pour faciliter les poursuites".

- **Supprimer l'autorité parentale en cas de féminicide**

- **Faire évoluer le secret médical**
- **Garantir l'indépendance économique des victimes**

"Beaucoup de victimes racontent qu'au moment de la séparation, leur conjoint a fait annuler leur carte bancaire"

Pour y remédier, le groupe de travail "Violences économiques" souhaite "encourager les pratiques bancaires visant à soulager les victimes de violences en asphyxie financière : avance financière d'urgence, aménagement des dettes".

- **Renforcer la formation des professionnels**
- **Étudier les effets de l'alcool dans le passage à l'acte**

L'analyse des morts violentes au sein du couple survenues en 2018 montre que dans 55% des cas au moins l'auteur et/ou la victime de féminicide est sous l'empire d'une substance (alcool, stupéfiants, etc.).

- **Reconnaître le statut de victime des enfants témoins des violences**

Sur le plan pénal, les enfants témoins de violences conjugales ne sont pas considérés comme des victimes. Le groupe de travail "Violences intrafamiliales" souhaite y remédier, en demandant d'"aligner le statut de l'enfant témoin sur le statut de l'enfant victime" de violences. Objectif : que l'auteur des violences réponde des préjudices causés aux enfants qui ont pu en être directement témoins, même lorsque ces derniers ont été épargnés par les coups.

À Paris, les préconisations ont pu être affinées et portent sur :

La formation et la sensibilisation, en valorisant l'expertise des associations, en créant une plateforme de recensement

L'hébergement, qu'il soit d'urgence ou pérenne

Le développement du 39 19

L'éloignement de l'auteur

L'accompagnement des femmes victimes dans les entreprises ou dans la Fonction publique

L'amélioration de l'accueil dans les commissariats